Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mise à jour : 19-07-2021
Date d´édition : 07-09-2021
Version : 1.0.0

Aako Protect BCDMH gran
S-IN-000805

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Aako Protect BCDMH gran (S-IN-000805)

BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE ; N°CAS : 32718-18-6 ; N°CE : 251-171-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Substance active biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

AAKO B.V.

Rue :	Arnhemseweg 87
Code postal/Lieu :	3830 AE Leusden The Netherlands
Téléphone :	+31 (0) 33 494 84 94
Télécopie :	+31 (0) 33 494 80 44
Contact pour informations	regulatory@aako.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir fournisseur (Numéro de téléphone est accessible uniquement pendant les heures d'affaires).
ou
Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.
BE : +32 70 245 245
NL : +31 30 274 88 88 (Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels).
LU : +352 800 255 00
DE (Berlin) : +49 30 192 40 / DE (Erfurt) : +49 361 730 730 / DE (Munchen) : +49 30 192 40
FR (Paris) : +33 (0)1 40 05 48 48 / FR (Angers) : +33 (0)2 41 48 21 21 / FR (Bordeaux) : +33 (0)5 56 96 40 80 / FR (Lille) : +33 (0)8 00 59 59 59 / FR (Lyon) : +33 (0)4 72 11 69 11 / FR (Marseille) : +33 (0)4 91 75 25 25 / FR (Nancy) : +33 (0)3 83 22 50 50 / FR (Toulouse) : +33 (0)5 61 77 74 47
SE : 112 (local); +46 (0)10 456 6700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aigu 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE ; N°CAS : 32718-18-6

Mentions de danger

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3 Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.
La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Peut provoquer une allergie cutanée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE

N°CE : 251-171-5

n°CAS : 32718-18-6

Pureté : ≥ 96 - < 99,5 % [masse]

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

éloigner la victime de la zone dangereuse.
Transporter la victime à l'air frais.
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

En cas de contact avec la peau

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Continuer à rincer l'oeil à l'eau froide durant 10 - 15 minutes, en rétractant fréquemment les paupières.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent ętre facilement enlevées. Continuer ŕ rincer.
Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Consulter immédiatement un médecin.
Ne pas provoquer de vomissement.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec les yeux:
Provoque des lésions oculaires graves. Après contact avec la peau:
Provoque des brûlures.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Après inhalation:
Irritant pour les voies respiratoires.
Difficultés respiratoires.
Après ingestion:
Nocif en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donner une thérapie de soutien.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO_2).
Eau en aérosol

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.
Peut aggraver un incendie; comburant.

Produits de combustion dangereux

La décomposition thermique génère:
Fumées toxiques ou corrosives.
Bromure d'hydrogène.
Chlorure d'hydrogène (HCl) Chlore (Cl_2)
Oxydes de carbone.
Oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiquesn ni dans les plans d'eau.
Dans le cas d´un incendie refroidir avec l´eau les récipients.

Equipement spécial de protection en cas d´incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).
Ne pas respirer les poussières.
Eviter l'ingestion et inhalation.
éviter le contact avec la peau et les yeux.
Évacuer le personnel à la zone de sécurité.
Assurer une aération suffisante.
Eloigner toute source d'ignition.
Eviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Éviter le rejet dans l`environnement.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).
Ne pas respirer les poussières.
Eviter l'ingestion et inhalation.
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
éviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter la production de poussière.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Eviter la production de poussière.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver dans les conteneurs d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 5.1B

Matières à éviter

Bases.
Agent oxydant
Matériaux combustibles

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : Ne pas stocker à des températures de plus de 30°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Porter des lunettes de protection individuelle approprié, en fonction du travail à effectuer et en conformité avec la

norme EN166.
Lunettes anti-éclaboussures.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants résistant aux produits chimiques pertinence (EN 374), également avec contact direct et prolongé (conseillé: index de protection 6).
L'exposition à long terme:
Délai de rupture: 480 min
L'épaisseur du matériau: 0,7 mm
Exposition de courte durée:
Délai de rupture: 30 min
L'épaisseur du matériau: 0,4 mm
Matériel:
Néoprène

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection chimique (blouses à manches longues, deux pièces costume résistant aux projections de produits chimiques, ou des combinaisons jetables résistant aux produits chimiques) selon EN 14605 en cas d'éclaboussures et EN ISO 13982 en cas de poussière.
Porter des chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques selon EN 13832.

Protection respiratoire

Porter approuvé respirateur de plein visage de la poussière de masque en conformité avec la norme DIN EN 136/140.
B: (Gris) gaz et vapeurs inorganiques (le chlore, le sulfure d'hydrogène, l'acide cyanhydrique).
P2

Remarques générales

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Eviter l'ingestion et inhalation.
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
enlever les vêtement souillés.
Lavez les vêtements avant réutilisation.
éviter le contact avec la peau et les yeux.
Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Caractéristiques en matière de sécurité

État :	solide
Aspect :	Granulé
Couleur :	Blanc - Blanc cassé.
Odeur :	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation :	Décomposition.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Se décompose.
Point éclair :	non applicable

Température de décomposition :		>	160	°C
Température d'auto-iinflammabilité:			Aucune donnée disponible	
pH :			Aucune donnée disponible	
Inflammabilité:			Aucune donnée disponible.	
Propriétés d'oxydation:			Oxydant.	
Propriétés explosives :			Aucune donnée disponible.	
Densité :	(20 °C)		1800 - 2000	kg/m³
Densité apparente :			Aucune donnée disponible	
Solubilité dans l'eau :	(25 °C)		2,2	g/L
Log POW		<=	1	
Viscosité :	(20 °C)		non applicable	
Viscosité cinématique :	(40 °C)		non applicable	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Se décompose lorsque chauffé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut aggraver un incendie; comburant. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.
Humidité.
Dégagement de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Bases.
Agent oxydant
Matériaux combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère:
Bromure d'hydrogène.
Chlorure d'hydrogène (HCl) Chlore (Cl2)
Oxydes de carbone.
Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	929 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Résultat :	Aucune information disponible.

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	LC50
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1,1 mg/l
Temps d'exposition :	4 h

Poudre.

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre :	Corrosion cutanée/irritation cutanée
Résultat :	Corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Résultat :	Corrosif. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Paramètre :	Sensibilisation cutanée
Résultat :	Sensibilisant. Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Paramètre :	Sensibilisation respiratoire
Résultat :	Aucune information disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LC50
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace :	0,4 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Aigüe (à court terme) toxicité sur les daphnies

Paramètre :	EC50
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace :	0,75 mg/l
Temps d'exposition :	48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre :	Biodégradation
Évaluation :	Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, un enrichissement dans les organismes est improbable.

12.4 Mobilité dans le sol

Grande mobilité.
Aucune adsorption dans le sol ou sédiment prévu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 3085

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

UN3085 SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE) , 5.1 (8) , III, (E)

Transport maritime (IMDG)

OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) :	5.1
Code de classification :	OC2
Danger n° (code Kemler) :	58
Code de restriction en tunnel :	E
Dispositions particulières :	LQ 5 kg · E 1
Étiquette de danger :	5.1 8 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) :	5.1
Numéro EmS :	F-A / S-Q
Dispositions particulières :	LQ 5 kg · E 1
Étiquette de danger :	5.1 8 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Réglementations EU

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)
ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
AFFF = Aqueous Film Forming Foam
AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)
AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)
aq. = Aqueous
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
atm = Atmosphere(s)
B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)
BCF = Bioconcentration Factor
bp = Boiling point at stated pressure
bw = Body weight
ca = (Circa) about
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)
CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council
CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.
Conc = Concentration
cP = CentiPoise
cSt = Centistokes
d = Day(s)
DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC = European Community; European Commission
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)
IARC = International Agency for Research on Cancer

IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits
Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log10 hydrogen ion concentration
pKa = -log10 acid dissociation constant
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million
ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
STOT se = Specific Target Organ Toxicity after single exposure
STOT re = Specific Target Organ Toxicity after repeated exposure
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioacccumulative
WHO = World Health Organization = OMS

y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données
Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aucune information disponible.

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)
Aucune

16.5 Indications de stage professionnel
Aucune

16.6 Informations complémentaires
Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.